

A M. RELANGE et toute son équipe qui veulent présider à l'avenir de la Fédération Française des Echecs (FFE)

A Lyon, le 30 mars 2021

Bonjour,

Vous vous êtes livrés à des attaques d'ordre personnel :

<https://ouverture2020.fr/article/4316-vers-une-formation-performante/>

Vous vous êtes avancés sur des informations erronées, sans même vous renseigner auprès des intéressés et vous faites, de plus, campagne avec de telles informations diffamatoires. J'ai donc saisi votre site par voie d'huissier.

Quel que soit le résultat des élections, je quitte mes fonctions au sein de la FFE. Libéré de tout engagement, dès le lundi 5 avril 2021, il y aura donc des suites judiciaires pour diffamation.

Depuis plusieurs années, la FFE ne défend pas ses bénévoles sur les différents réseaux sociaux. Ces bénévoles vont donc se défendre eux-mêmes.

Vous trouverez en liens et en pièces jointes des informations chiffrées, vérifiées et sincères.

Cordialement,

Christophe LEROY

A M. RELANGE et toute son équipe qui veulent présider à l'avenir de la Fédération Française des Echecs (FFE)

A Lyon, le 30 mars 2021

Monsieur RELANGE, Mesdames, Messieurs les membres de sa liste qui veulent présider l'avenir de la Fédération Française des Echecs,

Suite à une lecture attentive de votre programme, concernant le volet de la formation, j'ai pu lire avec surprise des propos mettant en accusation le Pôle Social et Éducatif du Jeu d'Échecs (PSEJE), la Direction Nationale du Développement par l'Emploi et la Formation (DND° et mes fonctions au sein de cette association loi 1901. Propos qui mettent aussi en accusation la Fédération Française des Echecs (FFE) et ses Comités Directeurs successifs.

Je ne peux ainsi rester plus longtemps silencieux face à des propos faux, contenant plusieurs contre-vérités, que je vous demanderai de corriger au plus vite. D'ailleurs, plus vous laisserez votre missive, plus c'est vous que vous discréditez, ainsi que toute votre liste.

Un secteur plombé par la privatisation et le conflit d'intérêt

La Commission formation devenue Direction Nationale de la Formation qui existait il y a une dizaine d'années a été démantelée en 2013 pour faire place à une Direction Nationale du Développement. Pilotée par une seule personne, elle-même économiquement dépendante de ce secteur, cette direction confisque depuis de nombreuses années la politique fédérale en matière de formation.

Ce conflit d'intérêt évident est devenu caricatural lorsque cette même personne, alors qu'elle était Vice-Président de la FFE et Directeur du Développement a fait signer un accord de partenariat entre la FFE et l'association dont elle tire ses revenus (le PSEJE).

Les réformes et changements successifs, loin d'améliorer une organisation déjà sujette à caution n'ont obéi qu'à des logiques de courtes vues et de privatisations. Ils ont amené le secteur de la formation à un état d'abandon de la part des instances dirigeantes de la FFE qui n'engage ni moyens ni contrôle.

Vous voyez dans mes fonctions cumulées de Directeur national du développement par l'Emploi et la formation, et (parfois) de Directeur du PSEJE, une situation de conflit d'intérêt. Cette situation n'est condamnable, aux termes de la loi française, que s'il en est fait usage, et qu'il est établi que cette situation conduit à tirer un bénéfice personnel ou un enrichissement.

J'attire donc votre attention sur quelques éléments :

Depuis sa constitution en 2013, je n'ai touché aucun salaire de la part du PSEJE. Suivant les années, j'ai exercé des fonctions, parfois de Directeur, de Formateur ou de simple Bénévole sans être rémunéré. Mes seuls revenus proviennent de mes fonctions de Directeur du Lyon Olympique Échecs (LOE) et des animations que je réalise, comme bien d'autres auto-entrepreneurs, dans des stages de vacances ou dans des événements nationaux. Le LOE n'a jamais reçu d'argent du PSEJE. Donc vos prétendus revenus que j'aurais touchés n'existent pas.

La seule exception à cela, est une somme unique, en honoraires, perçue fin décembre 2019, pour un montant total de 2 600 € (voir le document joint). Rapporté sur 11 ans d'activité, cela représente un peu plus de 200 € par an.

Les autres intervenants du PSEJE sont aussi pour la plupart des bénévoles et finalement nous sommes très peu à avoir perçu des honoraires dans cette association. Par ailleurs, les tarifs de rémunération n'ont nullement été outranciers et ils restent conformes à ce qui est pratiqué par d'autres auto-entrepreneurs.

Nous sommes donc très loin du conflit d'intérêt que vous dénoncez et de la privatisation du secteur de la formation. D'ailleurs je vous ajoute un tableau sur ces 8 dernières années où on voit que les formateurs poursuivent leur chemin comme à l'habitude, ils ont juste accès à de nouveaux documents créés pour la plupart par le PSEJE.

Évidemment qu'il fallait signer une convention avec la FFE devant le cadeau substantiel fait à la FFE par le PSEJE (montant de la convention : 0 €) car cela pouvait être traduit comme un

conflit d'intérêt inverse (affaiblir sa propre structure au profit d'une autre et, de là, les adhérents du PSEJE auraient pu nous le reprocher vertement après toutes ces années d'effort !).

Enfin sachez que le PSEJE a plusieurs pôles d'activité et que le seul non rentable est celui de la formation et ses diverses collaborations avec la FFE ! De surcroît, plus je m'occupe de la FFE plus je me mets en danger et plus le PSEJE s'occupe des activités de la FFE plus il met en danger ses propres activités. Plusieurs membres de votre équipe seront d'ailleurs bientôt aussi des bénévoles de la FFE, ils comprendront vite ce que cela représente et vous avec.

Une absence de compétence manifeste pour la gestion des formations

Extrait du rapport des directions nationales du développement et de l'entraînement : « face à la complexité des démarches, il faudrait sans doute avoir de l'aide des spécialistes en la matière. » (page 4/8).

La gestion des stages, des examens, des contenus démontre l'absence de compétences pédagogiques mais aussi de connaissance du milieu de la formation et de son financement.

Le contenu des stages ne devrait en aucune façon être consacré entièrement aux notions échiquiennes de bases, lesquelles devraient être un prérequis en possession des stagiaires. En revanche, des notions indispensables à la tenue d'un cours ou d'une animation sont partiellement ou totalement absentes des stages : pédagogie, psychologie, processus d'acquisition des connaissances, préparation et gestion d'un cours, gestion de situations conflictuelles, notions de responsabilités, formation pour la prévention des violences, etc...

Il y a ici un grand amalgame, ce qui est étonnant de la part de personnes formulant une critique du système actuel. Nous vous rappelons que deux formations sont dispensées, avec des objectifs très différents :

Le DIFFE a été conçu pour des pédagogues (professeurs des écoles, animateurs d'autres disciplines), afin de leur permettre d'appréhender une méthodologie d'enseignement des échecs. Pour cela durant nos formations, des documents sont fournis, non pas pour apprendre au stagiaire à jouer aux échecs, mais pour décrire les différentes étapes par lesquelles une formation de joueur doit passer.

Le recul depuis quelques années, montre que cette formation est moins utilisée par les pédagogues, et davantage comme un premier niveau vers l'animation. En effet, les 4 jours imposés par un DAFPE, sont souvent vus comme trop lourds, pour des bénévoles qui n'ont pas l'intention de vivre de cette activité.

Le DAFPE est le premier diplôme menant vraiment à l'animation. Dans cette formation vous trouverez, dès l'origine, des éléments de pédagogie. En la matière, il y a certainement des choses à améliorer, mais en aucun cas ces formations ne se cantonnent à l'apprentissage du jeu. On peut cependant constater que le niveau échiquéen des stagiaires est très variable, et que certaines connaissances théoriques ne sont pas toujours maîtrisées, notamment au niveau du vocabulaire et des ouvertures. Des documents sur la pédagogie sont aussi distribués mais ne sont pas libres de droit. Cependant, comme aucune personne de votre liste ne s'est formée, via le PSEJE, vous ne pouvez pas être au courant...

Enfin, j'ai du mal à imaginer que vous n'ayez pas pris connaissance d'une réforme des formations en préparation depuis l'automne 2019. Cette réforme a un peu tardé à être initiée,

en raison des modifications assez structurelles de la formation professionnelle et de sa structuration dans le domaine du sport.

Pour vous rassurer sur les compétences du PSEJE, je porte à votre connaissance que nous sommes aujourd'hui organisme de formation reconnu. Le DIFFE, le DAFPE et l'ADDJE sont déposés par nos soins au <https://www.data-dock.fr/>, ce qui nous permet de faire reconnaître ces formations au titre de formation professionnelle. Nous nous sommes cependant refusés à le faire, pour deux raisons :

- Ne pas introduire une concurrence déloyale vis-à-vis des formateurs indépendants exerçant ces activités de formation ces dernières années.
- Ne pas nous approprier le contenu d'un diplôme fédéral (terme impropre au sens du code de l'éducation, car non reconnu par l'Etat) et le faire reconnaître implicitement comme un certificat privé issu de notre association.

Avec ce référencement DATADOCK nous entrons dans le sujet de la possibilité de prise en charge de la formation par une entreprise ou une association (si le stagiaire est salarié), le Pôle Emploi, Agefos, Uniformation ou le CPF (Compte Personnel de Formation).

En conclusion nous n'avons jamais utilisé ce dispositif de financement car la France des Échecs n'est pas encore prête à tout ce cheminement, nous n'en faisons d'ailleurs même pas la publicité. Mais pour savoir ce qu'il en est, il aurait fallu nous contacter...

Sortie de son contexte, la phrase que vous citez du rapport de la DND est aussi trompeuse, surtout que c'est celle du rapport de la DNE (Direction Nationale de l'Entraînement). Vous vous trompez donc de Direction. Par ailleurs, cette phrase mettait en avant le manque de relais compétent de la FFE (et pas ceux du PSEJE) mais ce n'est pas ça le sujet : le sujet est que les clubs, les formateurs et les animateurs ne sont pas du tout prêts à cette mutation (par exemple le DATADOCK) ; je l'ai vu de 2013 à 2016, dès mon arrivée, puis cela a perduré. Bref votre programme formation mélange tout sans rien comprendre de ce qui se passe ici et là...

Le matériel pédagogique à disposition

Les documents liés à la formation qui sont sur le site internet de la FFE sont nombreux. En revanche, il n'aura échappé à personne que leurs organisations et leurs cohérences plonge toute personne en recherche d'informations dans le plus grand embarras.

Trop de documents ont été empilés les uns sur les autres de façon anarchique, sans aucune cohérence. Leur utilité et leur pertinence n'ont pas été assez vérifiées. Sur la forme ils comportent parfois des énormités, comme ce document sur les horaires types d'un animateur salarié qui préconise « 42h de travail par semaine ».

Très récemment, ces documents, mis à disposition gratuitement à la FFE par convention, ont fait l'objet d'un scandaleux rachat de droits d'auteur au bénéfice du PSEJE. La plupart de ces documents existait préalablement à l'existence du PSEJE, et sont en libre accès éditorial, renforçant le conflit d'intérêt évoqué ci-avant.

On peut s'insurger de la masse de documents mis à disposition depuis le site de la FFE. Oui, leur organisation peut, sans aucun doute, être améliorée et sans doute que votre équipe aurait préféré qu'il n'y ait que les règles du jeu sur le site de la Fédération comme lors de mon arrivée

en avril 2013... Toutefois j'attire encore une fois votre attention sur un grand contresens dans votre interprétation de certains textes. Je parle ici de la convention existante entre la FFE et le PSEJE, concernant ces documents :

Le Pôle Social et Éducatif du Jeu d'Échecs (PSEJE) contribue, dans le cadre strict de ses statuts, au développement de la pratique du Jeu d'Échecs.

Dans cette perspective, il a, en outre, créé une « Cellule de veille documentaire » qui orchestre la collecte, le traitement, la synthèse, le classement et la diffusion de documents recensant les dispositifs relatifs à l'emploi, la formation et le développement des échecs auprès de nombreux publics (scolaires, handicapés, personnes âgées, personnes médicalisées, centres de vacances, structures spécialisées, milieu carcéral...).

[...]

3 : Engagements du Pôle Social et Éducatif du Jeu d'Échecs (PSEJE)

Le PSEJE s'engage à mettre gratuitement à disposition de la FFE une veille documentaire qu'il a élaborée, recensant divers dispositifs relatifs à l'emploi et à la formation dans le sport. Cette veille documentaire, du fait de l'importance de son contenu, sera mise progressivement à disposition de la FFE. La mise à disposition de cet outil a pour objectif d'accompagner la FFE dans le développement de la discipline qu'elle organise.

Le PSEJE garantit avoir tous les droits nécessaires sur le contenu de cette documentation.

Les documents dont la FFE a acheté les droits, ne concernent pas cette veille documentaire. Ils ne concernent pas davantage les documents décrivant des textes dont la pérennité légale est aléatoire, tels que celui que vous citez en exemple. Ils concernent seulement les droits relatifs aux documents pédagogiques rédigés par le PSEJE.

Loin d'être un effet de langage, en l'état, il était juridiquement inacceptable que le droit d'auteur sur ces documents ne soit pas respecté et considéré par la FFE comme acquis, ce qui ne figure pas dans la convention. Par cet achat, la FFE dispose aujourd'hui d'un matériau pédagogique librement utilisable par toutes les personnes licenciées de la FFE.

Je rappelle que les quelques 1 600 pages de documents techniques et pédagogiques du PSEJE, sont le fruit de 2 ans de travail par l'équivalent de deux salariés payés dans le cadre de la convention collective du sport en catégorie 3 (plus que le Smic qui est catégorie 1), ce qui correspond en salaire chargé, à environ 96 000 €. Nous pouvons ajouter dans ce cadre, la masse salariale offerte à la FFE entre 2015 et 2018, pour traiter des actions propres à la DND, sans aucune retombée directe ou indirecte pour le PSEJE : stages de formation, organisation des semaines thématiques (Santé, Handicap et Seniors), gestion des dossiers Services Civiques/Clubs, gestion du Label Club Formateur, etc. Cela correspond à 30 000 € supplémentaires, qui figurent dans le bilan financier de l'association PSEJE. Toutes ces actions ont été financées par des emplois gérés par le PSEJE, des dons, des sponsors, des aides des collectivités locales.

Les contreparties données par la FFE, se limitent à la possibilité d'afficher la FFE comme soutien du PSEJE : aucune indemnité n'est versée pour l'organisation d'un stage de formation (alors que les Ligues et les Comités départementaux si) ; aucune prise en charge de la masse salariale...

Vos conviendrez donc qu'il est très surprenant que vous vous insurgiez de l'achat par la FFE de documents, pour la somme de 8 000 €, alors que les actions du PSEJE pour la FFE, peuvent être valorisées à 126 000 €, pour la période 2013-2020.

Il est pour le moins très étonnant que vous parliez de privatisation de la formation et de conflit d'intérêt puisque les formateurs habituels ont pu poursuivre durant toutes ces années l'organisation de leurs différents stages fédéraux avec leurs Ligues ou Comités, tout en bénéficiant des nouveaux documents.

Conclusion

Ces propos faux et diffamatoires n'auraient pas dû avoir leur place dans le programme politique d'une liste souhaitant présider à la Fédération Française des Échecs.

Étant encore en fonction de représentant de la FFE, je ne pouvais pas agir auparavant. Libéré de mes obligations, dès ce samedi 3 avril, j'ai décidé de prendre le parti des bénévoles qui œuvrent depuis des années pour le PSEJE et la FFE et que vous avez donc bafoués. Je vous informerai donc prochainement, vous et les membres de votre liste, des suites que je donnerai à ce texte diffamatoire suite aux saisies, déjà faites par voie d'huissier, de vos propos et de ceux de votre équipe dans votre programme politique.

Nous allons voir, enfin, si les bénévoles de la FFE auront le droit d'être entendus et défendus des insultes récurrentes qui fleurissent constamment ici et là, avec des moyens bien critiquables à bien des égards, et ce depuis déjà 2013.

Cordialement,

Christophe LEROY